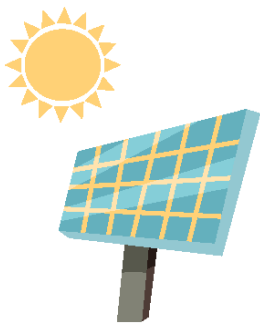




Regroupement pour la Consommation Propre (RCP)

Mieux exploiter sa production d'électricité
en la partageant avec ses voisins

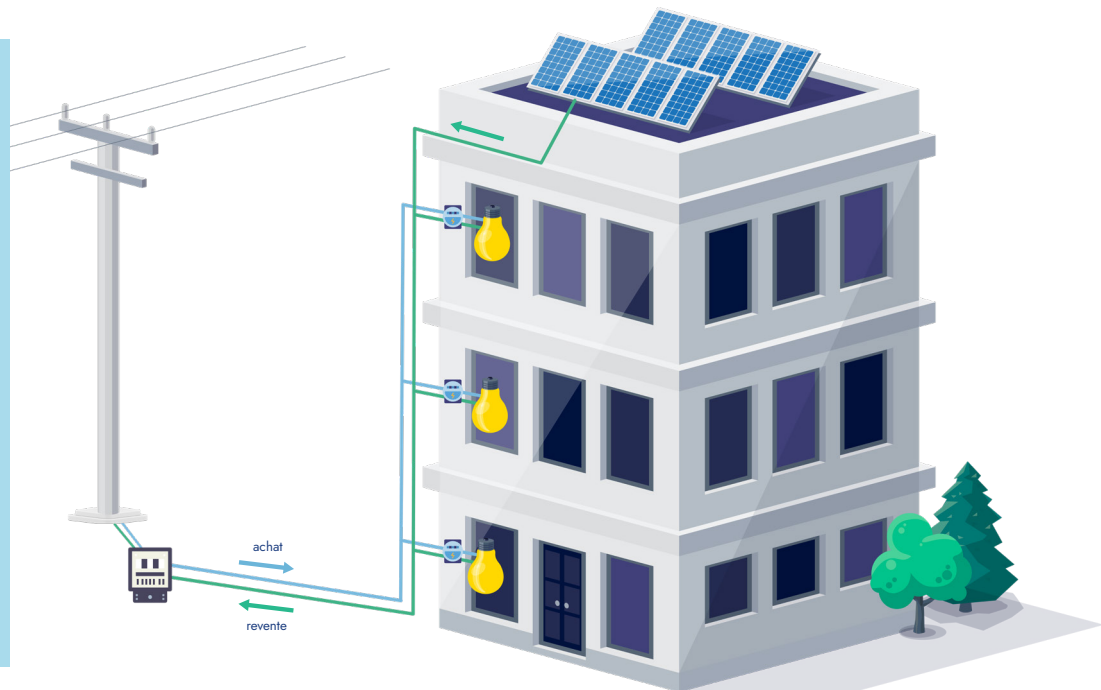


Faites bénéficier vos locataires et voisins de votre électricité !

Vous désirez être producteur d'énergie renouvelable ? Grâce au **Regroupement pour la Consommation Propre** vous pouvez faire bénéficier vos locataires ou voisins de votre électricité ! Ainsi vous valorisez votre énergie localement et vos consommateurs bénéficient d'une énergie plus avantageuse ! Le RCP est valable pour un immeuble, une entreprise, mais peut aussi s'étendre à un quartier.

Pourquoi un RCP ?

Un RCP a pour but d'augmenter la part de consommation propre d'électricité. C'est une solution intéressante car le courant produit localement est meilleur marché que le courant tiré du réseau. La meilleure rentabilité est atteinte lorsque l'électricité photovoltaïque est directement consommée sur place.



Pour qui ?

La condition de base est une production d'électricité par une ou plusieurs installations solaires. Physiquement, les bâtiments ou appartements doivent être reliés entre eux, comme montré dans l'illustration ci-dessus.

Nos standards

En tant qu'installateur, nous sommes brevetés dans le domaine électrique. Nous réalisons le raccordement de votre installation conformément aux directives sur les installations électriques Suisse.

Les avantages

Pour les propriétaires / producteurs :

- > Améliorez le rendement économique de votre investissement
- > Favorisez la consommation d'énergie renouvelable et locale
- > Renforcez l'attractivité de votre bien immobilier

Pour les consommateurs :

- > Bénéficiez d'un courant meilleur marché
- > Diminuez vos charges courantes
- > Consommez de l'énergie renouvelable et locale

Tarifs 2023

Pour le propriétaire

Raccordement électrique*	CHF 2 000.-
Coût moyen du kWh réseau	inchangé
Prix moyen revente électricité**	25,54 cts/kWh

*à titre indicatif, n'hésitez pas à demander une offre

**pour une autoconsommation globale de 70%

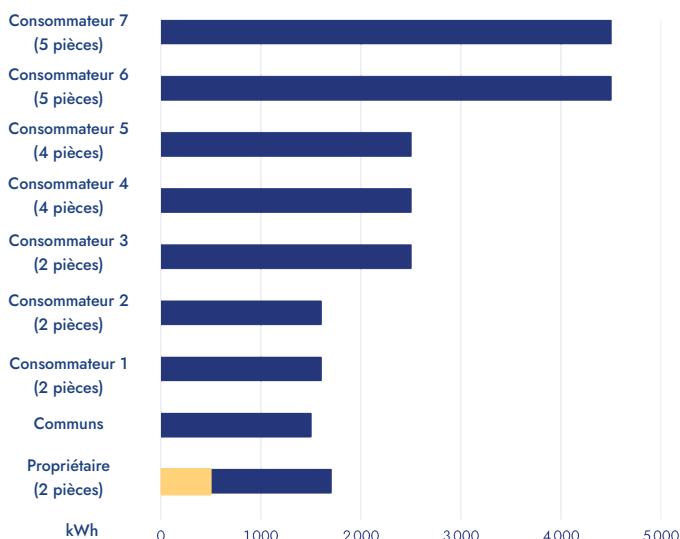
Pour les consommateurs

Gestion facturation	CHF 50.-/an
Prix moyen électricité sans RCP?*	30,69 cts/kWh
Prix moyen électricité avec RCP*	30 à 32,2 cts/kWh

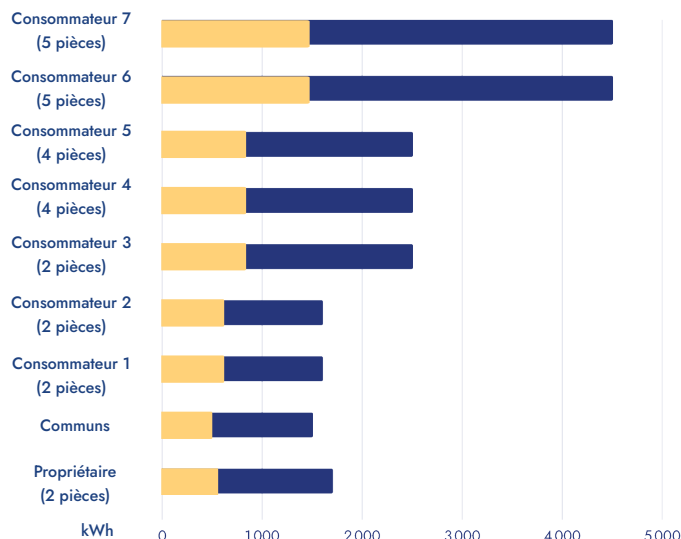
*pour une autosuffisance de chaque ménage de 30%

Tarifs TTC

Bilan consommation sans RCP



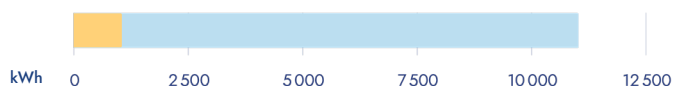
Bilan consommation avec RCP



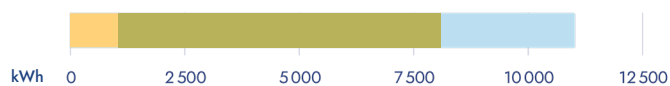
■ Energie réseau

■ Energie panneaux photovoltaïques

Bilan production sans RCP



Bilan production avec RCP



■ Autoconsommation propriétaire

■ Autoconsommation consommateurs

■ Refolement

Financement

Répartition des coûts

Les coûts de mise en place du RCP sont portés par le propriétaire immobilier. Ces coûts peuvent être intégrés aux frais d'entretien.

Prix de revente aux consommateurs

Le prix de revente est fixé par le propriétaire et plafonné au tarif de revente de l'électricité du GRD local. Les coûts sont refacturés sur la base de la consommation réelle, impliquant un compteur pour chaque locataire.

Les étapes de votre projet

1. Réaliser une installation de production d'énergie sur votre bien immobilier.
2. Créer une communauté de consommateurs et les contrats qui en découlent.
 - a. Faire une demande via le formulaire sur le site de la SEVJ.
 - b. La SEVJ vous transmet les contrats relatifs.
 - c. Le responsable du RCP établit les contrats avec les consommateurs.
3. La SEVJ réalise le raccordement de votre installation conformément aux normes.
4. La gestion du RCP est déléguée à la SEVJ qui s'occupe des décomptes périodiques des consommateurs.
5. Le client exploite et entretient l'installation de production photovoltaïque.
6. Sur demande, la SEVJ analyse et vous aide à améliorer votre autoconsommation.

La SEVJ peut s'occuper de toute votre installation y compris la pose de votre installation photovoltaïque

Société Electrique de la Vallée de Joux SA

021 845 13 13

www.sevj.ch info@sevj.ch

